CHAMPIONNAT DE FRANCE
2ème DIVISION

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE
SOMMAIRE

Programme du Rallye
Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs
Palmarès de la « Ronde de la Giraglia »

Art. 1P Organisation
Art. 2P Assurances
Art. 3P Concurrents et pilotes
Art. 4P Voitures et équipements
Art. 5P Identification des voitures et Publicité
Art. 6P Sites et Infrastructures
Art. 7P Déroulement du Rallye
Art. 8P Pénalités, Réclamation, Appels
Art. 9P Classements
Art. 10P Prix et Coupes

Annexe « Itinéraire » :
- Carte et Itinéraire 1ère Etape / 2eme Etape / 3eme Etape

<u>Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes</u>

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Lundi 28 Mars 2022
Ouverture des engagements	Lundi 28 Mars 2022
Clôture des engagements	Lundi 16 Mai 2022
Parution du road-book	Vendredi 20 Mai 2022
Dates et heures des reconnaissances	Samedi 21 et Dimanche 22 Mai 2022 Mercredi 25 et Jeudi 26 Mai 2022 De 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00
Liste des Engagés et Attribution des numéros	Jeudi 19Mai 2022
Vérifications des Documents* Mairie annexe Place du marché – BASTIA	Vendredi 27 Mai 2022 de 9H30 A 17H00
Vérifications des Voitures* Mairie annexe Place du marché – BASTIA	Vendredi 28 MAI 2022 de 9H45 à 17H30
Mise en place du Parc de Départ	Vendredi 27 Mai 2022 à 10h30
Publication de la liste des autorisés À prendre le départ et ordre et heures De départ 1ère Etape	Vendredi 27Mai 2022 à 19H00
Départ de la 1ère Etape	Vendredi 27 Mai à 20h30
Arrivée de la 1ère Etape	Vendredi 27 Mai 2022 à 21h43
Publication des résultats partiels Provisoires de la 1ère Etape et ordre Et heures de la 2ème étape	Samedi 29 mai 2021 A 18H45
Départ de la 2éme Etape	Samedi 28 Mai 2022 à 09h00
Arrivée de la 2éme étape	Samedi 28 Mai 2022 à 16h42
Publication des résultats partiels Provisoires de la 2ème Etape et ordre Et heures de la 3ème étape	Samedi 2 mai 2022 à 20h00
Départ de la 3éme Etape	Dimanche 29 Mai 2022 à 07h00
Arrivée de la 3éme étape	Dimanche 29 Mai 2022 à 14h42
Publication des résultats Provisoire du rallye	30’ après l’entrée en parc fermé Du dernier concurrent
Remise des prix	Dimanche 29 mai 2022 sur le podium d’arrivée Place Saint Nicolas - BASTIA

PROGRAMME DES REUNIONS
DU COLLEGE
DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PC COURSE
MAIRIE DE BASTIA

1ère REUNION

VENDREDI 27 MAI 2022
18H30

2ème REUNION

VENDREDI 27 MAI 2022
23H30

3ème REUNION

SAMEDI 28 MAI 2022

17H00

4ème REUNION

DIMANCHE 29 MAI 2022

14H30

PALMARES

De 1970 à 2020

ANNEE	PILOTE	COPILOTE
1970	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1971	Eugène PAOLI	Mimi GIUSTI
1972	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1973	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1974	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1975	Jacques HENRY	M. GELIN
1976	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1977	Guy FREQUELIN	Jacques DELAVAL
1978	Jean-Claude ANDRUET	BICHE
1979	Bernard BEGUIN	LENNE
1980	Claude BALESI	Jean-Paul CIRINDINI
1981	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1982	Daniel ROGNONI	SALVARELLI
1983	Camille BARTOLI	POLETTI
1984	Bruno BOUSCARY	P. GUERIN
1985	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1987	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1988	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1989	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1990	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-Louis ANGELINI
1991	Jean-Pierre MANZAGOL	Christine BERNARDINI
1992	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1993	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1994	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1995	Marc MASSAROTTO	Martine POETTOZ
1996	Francis MARIANI	Christophe GILOT
1997	Francis MARIANI	Gilles THIMONIER
1998	Jean-Pierre MANZAGOL	Dominique SAVIGNONI
1999	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
2000	Francis MARIANI	Dominique SAVIGNONI
2001	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIER
2002	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIER
2003	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2004	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2005	Jean-Marc MANZAGOL	Sabrina DE CASTELLI
2006	Jean-Jacques PADOVANI	Etienne PATRONE
2007	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2008	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2009	Pascal TROJANI	Tony AGUZZI
2010	Jean-Jacques PADOVANI	Eric FOURMY
2011	Andreas NIKKELSEN	Ola FLOENE
2012	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2013	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2014	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2015	Jean-François SUCCI	Olivier VITRANI
2016	François Fréderic NAVARRA	Marc BARRA
2017	Pascal TROJANI	J.N VESPERINI
2018	Pascal TROJANI	J.N VESPERINI
2019	Jean-Mathieu LEANDRI	Fabrice GORDON
2020	Jean-Marc MANZAGOL	Etienne PATRONE
2021	Hugo MICHELI	Mickael CAMILLI

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
Organise les 27, 28 et 29 MAI 2022 avec le concours de

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA

Et la participation de la

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

VILLE DE BASTIA

52 ème RALLYE NATIONAL
« RONDE DE LA GIRAGLIA »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 08/03/2021 sous le numéro 03/N/2021 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 244 en date du 21 Avril 2021
Le 52 ème Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA » est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Lucien MARSICANO

Vices Présidents : Pierre GIUNTINI Jean Marie MURATI
Nicolas D'ULIVO

Secrétaire Général : Angélique PAOLINI

Trésorier Général : Laurent GOIA

Membres :

Magali GRENAT
Henry BALDRICHI
Antoine ANGELINI
Christian CANADA
Christian CANADA
Anthony GANDOLFI
Jean-Claude PRECIGOUT
Christophe OLIVIERI
Fabrice ESQUIROL
Frédéric POLIDORI

ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :

ASA BASTIAISE
B.P. 32
20288 BASTIA Cedex

Téléphone : 04.95.31.19.41
E-mail : asabastiaise@outlook.fr
Site Internet : www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE : Mairie de BASTIA pendant le meeting

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Daniel BALDASSARI N°5820

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE :

Du Lundi 23 MAI 2022 au Jeudi 26 MAI 2022, au siège de l'ASA BASTIAISE.
Du Vendredi 27 MAI 2022 au DIMANCHE 29 MAI 2022 au PC COURSE DU RALLYE – HOTEL DE VILLE DE BASTIA.
Tableau d'informations au Parc de Regroupement - Place St-Nicolas BASTIA et de MACINAGGIO

1.1P. OFFICIELS

Observateur de la FFSA	Jacques PAOLI
Président du collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH (Président) N°4626
Membres du collège des Commissaires Sportifs	Gérard BERTRAND N°5705 Alain ROSSI N°7529
Directeur de Course MODERNE	Patrick BOUTEILLER N° 128253
Directeur de course V H C / V H R S	Antoine CASANOVA N - 4042
Directeurs de Course Adjoints **Adjoint à la direction de course**	Sylvie ZYCH N - 3416 NICOLE BONNET N - 7422 David BERETTI N - 20543
Directeur de Course NOUVEAU DEPART	Christian LECA N° 8021
Directeur de Course Adjoint responsable Des vérifications et de la publicité	Sylvie ZYCH N° 3416
Directeur de Course Adjoint responsable Du véhicule tricolore	Cathy BAILE N°174066
Commissaires chargés des Relations Avec les Concurrents	Vincent FATTACCIO N°8025 Françoise FREVILLE N° Pierrette RUBINI N°27884
Médecin Chef	Dominique SIMEONI N°232050
Juges de faits	Serge FREVILLE N° 351465465

Délégués de la Direction de Course	Christian CANADA N°7252
Aux Epreuves Spéciales	Jacqueline EHLINGER N°183132
	Noël BASTIANAGGI N°2221
	Stéphanie CACCAVELLI N°6471
Commissaire Technique Responsable V H C / VH R S	Bertrand FRANCOU N° 4010
COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE MODERNE	Christophe OLIVIERI N° 169602
Commissaires Techniques	Jean CAMPANA N°4045
	Henri PINET N° 021251510
	Valérie ROUSTAND N° 12848
Commissaire technique stagiaire	Marco-Matteo OLIVIERI N° 312328
Commissaire Technique NOUVEAU DEPART	Christophe OLIVIERI N° 169602
Chronométreurs	Jacky PINON N°5330
	Fabrice GUICHARD N°10967
Secrétaire du Meeting	Laurent GOIA N° 132498
Secrétaire du Collège	Magali GRENAT N°146462
Responsable des Classements	LC CHRONO
Responsable des Parcs	Antoine ANGELINI N° 5080
Responsables du Matériel	Christian CANADA N°7252
Responsables de la Remise des Prix	Lucien MARSICANO N°218493

1.2P. ELIGIBILITE

Le 52 ème Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » compte pour :

Championnat de France 2ème Division
La Coupe de France des Rallye - Coefficient 4
Le Championnat de la Ligue Corse du sport Automobile des Rallyes
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise

1.3P. VERIFICATIONS

A préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le le Vendredi 27 MAI 2022 de 09H30 à 17H00 **MAIRIE ANNEXE PLACE DU MARCHE BASTIA**
Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 27 MAI 2022 de 09H45 à 17H30 sur PLACE DU MARCHE **– Bastia.**
Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 23 MAI 2022.
Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.
1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Garage MURATI - Furiani

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 52 ème Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le :

LUNDI 16 MAI 2022 à minuit

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 180 voitures maximum (130 modernes), + 30 VHC + 20 VHRS.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- **650,00 € avec la publicité facultative des organisateurs**
- **600,00 € pour les équipages 50% licenciés à l'ASA Bastiaise**
- **550,00 € pour les équipages 100% licenciés à l'ASA Bastiaise**
- **1300 0,00 € sans la publicité des organisateurs**

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Départ1ère Etape suivant liste des ordres de départ
Le départ de la 2ème Etape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 1ere Etape.
Le départ de la 3ème Etape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 2éme Etape

Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.
Pendant toute la durée du rallye, **l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.**
L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.
Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE : VILLE DE BASTIA

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

PUBLICITE OPTIONNELLE :

Conforme au règlement standard FFSA

5.1 P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 52 ème Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » représente un parcours total de 429,91KM divisé en 3 étapes et 5 sections.
il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 151.11 **KMS**

VENDREDI 28 MAI 2022 – 1ERE Etape BASTIA - BASTIA

E.S. 1 CARDO – VILLE DI PIETRABUGNO 4.15 Km

Total 1ére Etape : **TOTAL KM : 4.15 Kms**

SAMEDI 28 Mai 2022 – 2EME Etape BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

E.S. 2 / 4	MACINAGGIU - ERSA	11,70 Km x 2 = 23,40 Km
E.S. 3 / 5	MORSIGLIA - CAGNANU	23,01 Km x 2 = 46,02 Km

Total 2ème Etape : **TOTAL :69.42Kms**

DIMANCHE 29 MAI 2022 – 3EME Etape BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

E.S. 6 / 8	LURI - CANARI	26,13 Km x 2 = 52,26 Km
E.S. 7 / 9	PINO – Notre Dame des Graces	12,64 Km x 2 = 25.28 Km

Total 3ème Etape : **TOTAL : 77,54 Kms**

TOTAL ESS : 151,11 KMS

L'itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».
L'Heure Officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Téléphone **36.99**. Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances sont limitées de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 :

- **SAMEDI 21 MAI 2022 et DIMANCHE 22 MAI 2022**
- **MERCREDI 25 MAI 2022 et JEUDI 26 MAI 2021**

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.).
Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des commissaires sont les suivants :

Chef de Poste	Chasuble jaune « Chef de poste »
Commissaire de route	Chasuble orange

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

- CONFORME AU REGLEMENT STANDARD RALLYES.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10ème de seconde (Art. 7.5.1.)

ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Les résultats de la 1ere / 2eme et 3éme Etape et l'ordre de départ de la 2eme et 3éme etape seront établis et affichés au panneau « OFFICIEL » HOTEL DE VILLE du Vendredi 27 mai 2022 à 18H00 au DIMANCHE 29 MAI 2022 A 18H00

Le classement Final provisoire sera affiché le DIMANCHE 29 MAI 2022 au plus tard 30 minutes après l'entrée en parc du dernier concurrent.

Il sera établi : 1 Classement Général, tous groupes confondus,
1 Classement par Grpe (FRC1, FRC2, FRGT, FRC3, FRally Nat, FRC4, FRC5)
1 Classement par classe,
1 Classement féminin.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

Prix en espèces : (les prix ne sont pas cumulables)

1er Scratch	550€	2ème Scratch	400€	3ème Scratch	250€

Prix par Classes :

De 1 à 4 Partants : le 1er 25% du Montant du droit de l'engagement
De 5 à 11 Partants : le 1er 35% du Montant du droit de l'engagement

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe
- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.
- Une coupe au 1er équipage féminin.
- Une coupe à un commissaire de chaque ASA.

Tous les équipages classés seront récompensés.

LA REMISE DES PRIX SE DEROULERA LE DIMANCHE 30 MAI 2021 À 15H30
PLACE ST NICOLAS – BASTIA

12ème RALLYE NATIONAL
RONDE DE LA GIRAGLIA
27/28/29 MAI 2022

REGLEMENT PARTICULIER
VHC

Le règlement particulier de ce ralle complète les règles spécifique des rallyes VHC FFSA 2022 et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VH

PROGRAMME – HORAIRES

Programme

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Départ du Rallye : Bastia - SAMEDI 28 MAI 2022 , après la dernière voiture du rallye moderne

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 27/28/29 Mai 2022 un Rallye de Véhicules Historiques de Compétition, dénommé :

RALLYE V.H.C.
RONDE DE LA GIRAGLIA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 08/03/2021 sous le numéro 03/N/2021 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du
Ce rallye sera jumelé au 52ème RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA N-4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	Christian LECA
Adjoints à la Direction de Course	David BERETI N°20543 Sylvie ZYCH N°3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH N°4626
Membres de Collège des Commissaires Sportifs	Gérard BERTRAND N°5705 Alain ROSSI N°7529
Délégué à l'Organisateur technique	Daniel BALDASSARI N°5820
Commissaire Technique responsable VHC	Bertrand FRANCOU N°2669
Chargés des relations avec les concurrents	Vincent FATTACCIO N°8025

1.2 ELIGIBILITE :

Compte pour la Coupe de France VHC coefficient 2.

1.3. - VERIFICATIONS

A préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 27 Mai 2022 de 9h30 à 17H00 à **MAIRIE ANNEXE PLACE DU MARCHE BASTIA**
Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 29 Mai 2022 de 9h45 à 17h30 sur PLACE DU MARCHE **– Bastia.**
Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 23 Mai 2022.
Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Station ESSO (à côté du commissariat de Bastia)

Article 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3. CONCURRENT ET PILOTE

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 500,00 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 1000,00 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

3.3.P : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L' attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
  - Groupe 4/5, ***groupes B et A, groupe 2, groupe 3, groupe n et 1, classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylaindrées***.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).
La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 30
Joindre la 1ère page du PTH (Passeport Technique Historique)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.
Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

Article 4P. VOITURE ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR**,** I, IR, J1 et ***J2*** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC
Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

Article 5P. PUBLICITE

PUBLICITE OBLIGATOIRE : VILLE DE BASTIA

COLLECTIVITE DE CORSE

PUBLICITE OPTIONNELLE :

Conforme au règlement standard FFSA

Article 5P. LICENCES

Conforme à la règlementation générale.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

SAMEDI 28 Mai 2022 – 2EME Etape BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

E.S. 2 / 4	MACINAGGIU - ERSA	11,70 Km x 2 = 23,40 Km
E.S. 3 / 5	MORSIGLIA - CAGNANU	23,01 Km x 2 = 46,02 Km

Total 2ème Etape : **TOTAL :69.42Kms**

DIMANCHE 29 MAI 2022 – 3EME Etape BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

E.S. 6 / 8	LURI - CANARI	26,13 Km x 2 = 52,26 Km
E.S. 7 / 9	PINO – Notre Dame des Graces	12,64 Km x 2 = 25.28 Km

Total 3ème Etape : **TOTAL : 77,54 Kms**

TOTAL ESS : 146,96 KMS

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.
7.3.17 : Nouveau départ après abandon

Article 8P. RECLAMATION – APPEL

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA

Article 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC FFSA 2020.
A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

A aucun moment du rallye il ne devra être établi un classement général toutes périodes confondues.

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article 10P. PRIX ET COUPE

Il n'y aura pas de dotation en prix.

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.

.
Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

6 ème RALLYE NATIONAL
RONDE DE LA GIRAGLIA
27/28/29 MAI 2022

REGLEMENT PARTICULIER
VHRS

PROGRAMME - HORAIRES

Programme

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :
Les VHRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.

Départ du Rallye : Bastia - Samedi 28 mai 2022 après la dernière voiture du Rallye VHC

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 27/28/29 Mai 2022, un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé :

6éme RALLYE V.H.R.S.
RONDE DE LA GIRAGLIA

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 08/03/2021 sous le numéro 03/N/2021 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du
Ce rallye sera jumelé au 52ème RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA N-4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	Sylvie ZYCH N°3416
Adjoints à la Direction de Course	David BERETI N°20543 Sylvie ZYCH N°3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH N°4626
Membres de Collège des Commissaires Sportifs	Gérard BERTRAND N°5705 Alain ROSSI N°7529
Délégué à l'Organisateur technique	Daniel BALDASSARI N°5820
Commissaire Technique responsable VHRS	Bertrand FRANCOU N°2669
Chargés des relations avec les concurrents	Vincent FATTACCIO N°8025

1.2P. - VERIFICATIONS

A préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le Vendredi 27 Mai 2022 de 9h30 à 17h00 **MAIRIE ANNEXE PLACE DU MARCHE BASTIA**
Les vérifications des voitures auront lieu le Vendredi 27 Mai 2022 de 9h45 à 17h30 sur PLACE DU MARCHE **– Bastia.**
Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :
* - permis de conduire,
* - carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
* - « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
* - licences en cours de validité.
* - Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.
Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 24 Mai 2021.
Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Il n'y a pas de vérifications finales en régularité
Un briefing oral sera organisé.

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

3.1.5P. Identique au 52 ème Ronde de la Giraglia.

3.1.10P. **Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.**

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 450,00 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 900,00 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieure à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.
Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.2P. – EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. – ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures
Catégorie Régularité Historique Sportive : voiture de plus de 25 ans.
L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.
Les voitures doivent être conformes au code de la route. Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h.

Les arceaux de sécurité et les harnais seront à la limite conseillé, nous somme en régularité et non en VHC. Il ne faudrait pas que le VHRS devienne du VHC maquillé.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2P. – EQUIPEMENTS

Seul sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip/Twin Master, Rétrotrip, Belmogtwin,…) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est toléré à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

4.6P. – IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 5P. – PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 6P. – SITE ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.
Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 7P. – DEROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.1P. – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.
Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.2P. – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AU CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

a) Commissaire de route	Chasuble ORANGE	« Commissaire »
b) Chef de Poste	Chasuble ORANGE BARRE	« Chef de Poste »
c) Relation Concurrents	Chasuble ROUGE	« Relation Concurrent »

7.2.2P. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées.

7.3P. – CONTROLES DE PASSAGES – CONTROLES HORAIRES – MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. – ZONES DE REGULARITE

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dés l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs.
L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix. Pour des raisons de sécurité, le directeur de course et/ou l'organisateur pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernés.

7.5.4P. – ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.
Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.
Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.
Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye.
Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

7.6P. – PARC FERME

Seuls les parcs de DEPART et celui d'ARRIVEE FINALE sont obligatoires.
Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.
Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance

Article 8P. – RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise.

Article 9P. – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Il sera établi un classement General VHRS.

Article 10 – COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

- UNE COUPE AUX TROIS PREMIERS DU CLASSEMENT GENERAL.
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

2éme RALLYE NATIONAL RONDE DE LA GIRAGLIA 27/28/29 MAI 2022

REGLEMENT PARTICULIER VMRS

PROGRAMME – HORAIRES

Programme
Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :
Les ENRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.

Départ du Rallye : Bastia – Samedi 28 Mai 2022 après la dernière voiture du Rallye VHRS

REGLES SPECIFIQUES RALLYE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (VMRS)

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes de régularité sportive

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive (VMRS) peut être inscrit seul ou en doublure d'un rallye.
La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

1.1. OFFICIELS
Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.
Les officiels peuvent être les mêmes que ceux du rallye support.

1.2. ELIGIBILITE
Selon le règlement particulier.

1.3. VERIFICATIONS
1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :
- Permis de conduire,
- Certificat d'immatriculation de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo),
- Attestation d'assurance
- Vignette de contrôle technique
- Licences en cours de validité ou titre de participation

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 2. ASSURANCE
Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard es rallyes de régularité sportive.

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

3.1.5P. Identique au 52 ème Ronde de la Giraglia.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- avec la publicité facultative de l'organisateur : 450,00 €
- sans la publicité facultative de l'organisateur : 900,00 €

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieure à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.
Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS
4.1. VOITURES AUTORISEES
Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :
▪ **LPRS** - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, de moins de 25 ans.
▪ **LTRS** - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, de moins de 25 ans.
▪ **ENRS** - voitures à énergies non polluantes, conformes à la législation routière Française, de mois de 25 ans.

Le choix des catégories reste à la discrétion des organisateurs.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie donnée.

4.1.1. Pour la catégorie ENRS
Ces voitures devront avoir des documents d'immatriculation valides pour une utilisation sur voies ouvertes à la circulation publique.
Les voitures homologuées selon la procédure à « Titre isolé » et immatriculées seront acceptées et pourront concourir dans le Groupe : « Prototypes ».
Les voitures doivent être de type « fermé ». Les cabriolets et hard top sont exclus.
Le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) devra être inférieur à 3,5 T.
Sont autorisées les catégories et groupes suivants (L'organisateur peut ne retenir qu'une, voire deux catégories. Il a également la possibilité de réunir ces trois catégories en une seule dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à cinq).
1. Catégorie Hybride (incluant hybride rechargeable) : voiture disposant d'au moins deux transformateurs d'énergies à bord.

2. Catégorie électrique : voiture mue par la seule énergie électrique avec ou sans prolongateur d'autonomie.
3. Catégorie Proto.
Groupe, définissant le nombre de véhicules produits.
• • **Groupe 1** : « Véhicules de grande série ».

Au moins 2.500 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.
• • **Groupe 2** : « Véhicules produits en Petite Série ».

Au moins 10 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.
• • **Groupe 3** : « Prototype ».

- Véhicule construit à l'unité ou issu d'une production inférieure à 10 véhicules par an.
- Véhicules n'entrant pas dans un des groupes précédents.
- Dans ce groupe les véhicules « W Constructeur » sont autorisé, mais les « W garage » exclus.
- Un véhicule prototype, même roulant sous couvert d'un W constructeur, devra présenter, au moins, les éléments spécifiques de sécurité suivants :
  - ceintures de sécurité,
  - triangle,
  - un gilet fluorescent de sécurité par membre d'équipage,
  - un extincteur.

La Catégorie, définit l'énergie utilisée (Cf détails dans l'annexe technique)

4.2. PNEUMATIQUES
Homologation route.
Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.
Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.
Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.
Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

4.3.1 ASSISTANCE
Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.
La possibilité d'organiser des assistances relève du règlement particulier de l'organisateur.
Dans le cas où elles sont autorisées il est fortement conseillé aux organisateurs de prévoir des zones réservées à cet effet.
Pour les mesures de consommation et pour les véhicules utilisant un biocarburant, le ravitaillement se fera sous contrôle de l'organisateur dans :
▪ des zones de recharge pour les véhicules électriques avec possibilité de mesurer les Kwh rechargés.
▪ des zones de ravitaillement dédiées pour les véhicules hybrides et biocarburant. Ces zones disposeront des différents carburants utilisés dans la compétition.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES
Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye de support (décret n° 2012 – 312 du 5/3/12).
Les véhicules ENRS doivent présenter une identification spécifique complémentaire telle que précisée en Annexe.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.
Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 10. COUPES

Selon règlement particulier.
Les prix en espèces sont interdits.

ANNEXE TECHNIQUE ENERGIES NOUVELLES (ENRS)

Groupe, définissant le nombre de véhicules produits.

Groupe 1 : « Véhicules de grande série ». Au moins 2.500 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

Groupe 2 : « Véhicules produits en Petite Série ». Au moins 10 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

Groupe 3 : « Prototype ». Véhicules n'entrant pas dans un des groupes précédents.
Le concurrent devra apporter la preuve du nombre de véhicules produits lors de son inscription à une épreuve.

Catégorie, définissant l'énergie utilisée

Véhicule électrique
L'énergie mécanique nécessaire au mouvement provient de la transformation d'une énergie électrique dans un moteur électrique de conception diverse.
L'énergie électrique sera fournie par un « pack batterie », installé à bord, à usage de stockage d'énergie électrique et rechargeable.
Sera inclus dans la catégorie des véhicules électriques, tout système sous l'appellation « Prolongateur d'autonomie » ; qui, installé dans le véhicule et à demeure, permet de transformer une énergie chimique en énergie électrique. Ce système alimentera obligatoirement le pack batterie du véhicule.
La récupération d'énergie cinétique pour un stockage dans le pack batterie est autorisée.

Véhicule Hybride
Véhicule disposant, installé à bord, de 2 transformateurs d'énergie distincts. L'énergie finale sera obligatoirement une énergie mécanique, directement utilisable pour le mouvement du véhicule.
Les énergies utilisées seront stockées dans le véhicule et pourront être rechargées dans des conditions précisées par le Règlement Particulier de la compétition.
Tout système interne permettant la récupération d'énergie cinétique et son stockage à bord est autorisé. Par contre, il est interdit de stocker de l'énergie dans ce système avant le début de l'épreuve.
Exemple d'architecture hybride : A un Moteur à Combustion Interne transformant l'énergie chimique d'un carburant en énergie mécanique, est associé un moteur électrique transformant l'énergie électrique d'une batterie en énergie mécanique pour permettre le mouvement du véhicule.

Véhicule à énergie renouvelable
Véhicule transformant une énergie chimique d'origine renouvelable, stockée à bord, en énergie mécanique via un Moteur à Combustion Interne (M.C.I.) Toutefois, cette énergie d'origine renouvelable pourra contenir jusqu'à un maximum de 20% d'énergie d'origine fossile.
Le concurrent est tenu de prouver l'origine et la composition de son carburant. Si ce carburant n'est pas commercialisé dans un réseau public, il sera tenu d'en assurer l'approvisionnement et d'appliquer les consignes de sécurité nécessaires.

Prescriptions Techniques applicables aux ENRS.

Toute modification, de quelque forme ou de quelque nature que ce soit, du véhicule est interdite sauf autorisation expresse.
La seule intervention autorisée est celle nécessaire à sa maintenance usuelle.
Les pièces endommagées pour cause d'usure ou d'accident ne pourront, sauf indication contraire, être remplacées que par des pièces de rechange identiques.
Tout adjonction d'accessoires, par ex : pour la navigation ou le chronométrage, ne pourra procurer un gain quelconque en performance ni intervenir sur le système de gestion de l'énergie.
Toute installation d'accessoire de navigation ou de chronométrage dans l'habitacle ne devra pas présenter de danger particulier à valider par le commissaire technique.
Les composants du véhicule doivent conserver leur fonction d'origine.
Les fluides sont libres.
Tout équipement ou accessoire optionnel, pouvant être fourni par le constructeur moyennant un coût supplémentaire lors de l'achat du véhicule est considéré comme standard et faisant partie du véhicule.
Il appartient au concurrent de démonter par quelque moyen que ce soit que le véhicule ainsi que ses composants sont dans le même état standard qu'au moment de la livraison par le constructeur.
La propulsion du véhicule devra se faire par l'intermédiaire de ses roues.
Un véhicule aura un minimum de 4 roues et un maximum de 6.
Les roues seront obligatoirement équipées de pneumatiques homologués routes.
Roues et pneumatiques doivent être en dimension et matériau tels que livrés sur le véhicule par le constructeur.
Il est interdit de soumettre les pneumatiques à un quelconque traitement chimique et (ou) mécanique, de les chauffer par quelque méthode que ce soit.
La présence du lot de bord : roue de secours et son outillage normalement prévu par le constructeur doit impérativement être à bord pendant toute la durée de l'épreuve.
Le châssis disposera de son numéro gravé ainsi que la présence d'une plaque constructeur.
Le système d'éclairage sera conforme aux dispositifs légaux en vigueur dans la CEE. Il sera en bon état de fonctionnement pendant toute l'épreuve, même si celle-ci se déroule en totalité à la lumière du jour. La puissance d'éclairage devra être conforme à l'homologation routière du véhicule.
Pendant toute la durée de l'épreuve, la tension de la batterie alimentant le circuit électrique auxiliaire (ou de servitude) doit être à son nominal avec une tolérance de : - 5%.
Conformité au Règlement : Il est à la charge du concurrent de montrer aux Commissaires, Techniques et Sportifs, que son véhicule est conforme à toutes les prescriptions réglementaires applicables, et ce à tout moment de l'épreuve.

ANNEXE IDENTIFICATION ENRS

Emplacements définis : -Sous rétroviseur coté pilote et co-pilote
- Milieu pare-chocs arrière

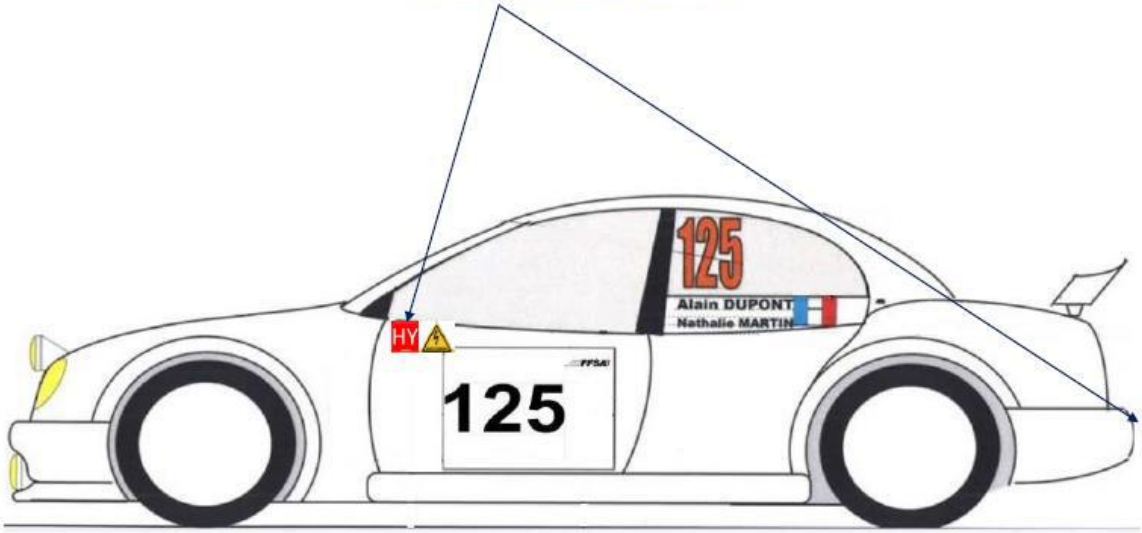

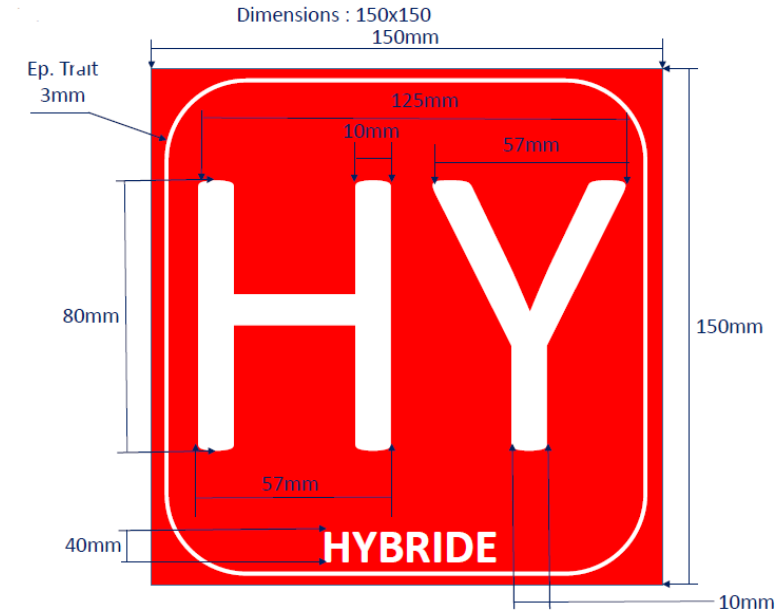

Police de caractère : Calibri

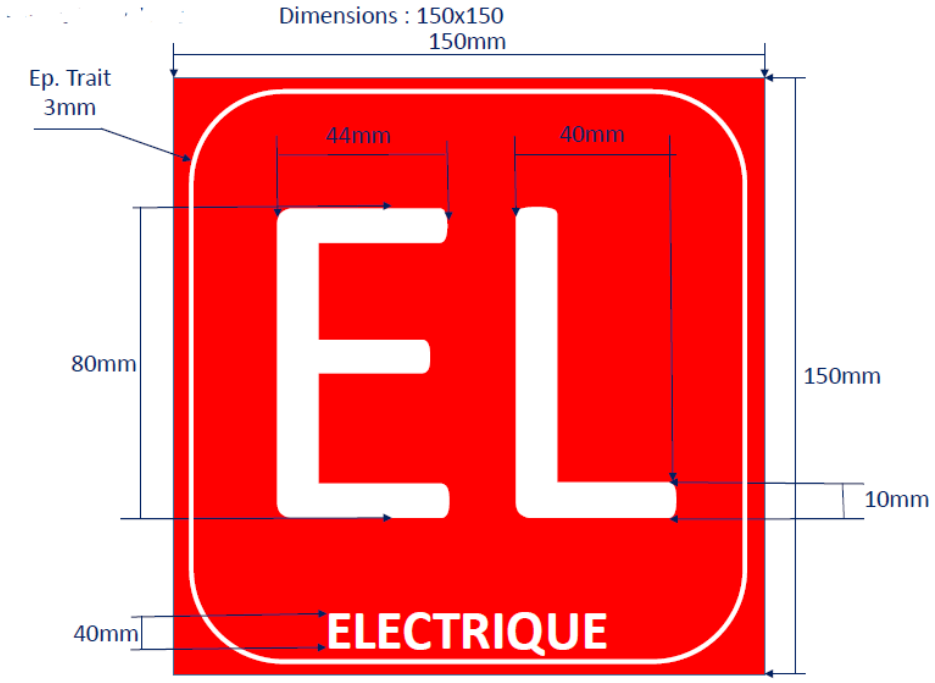

Police de caractère : Calibri

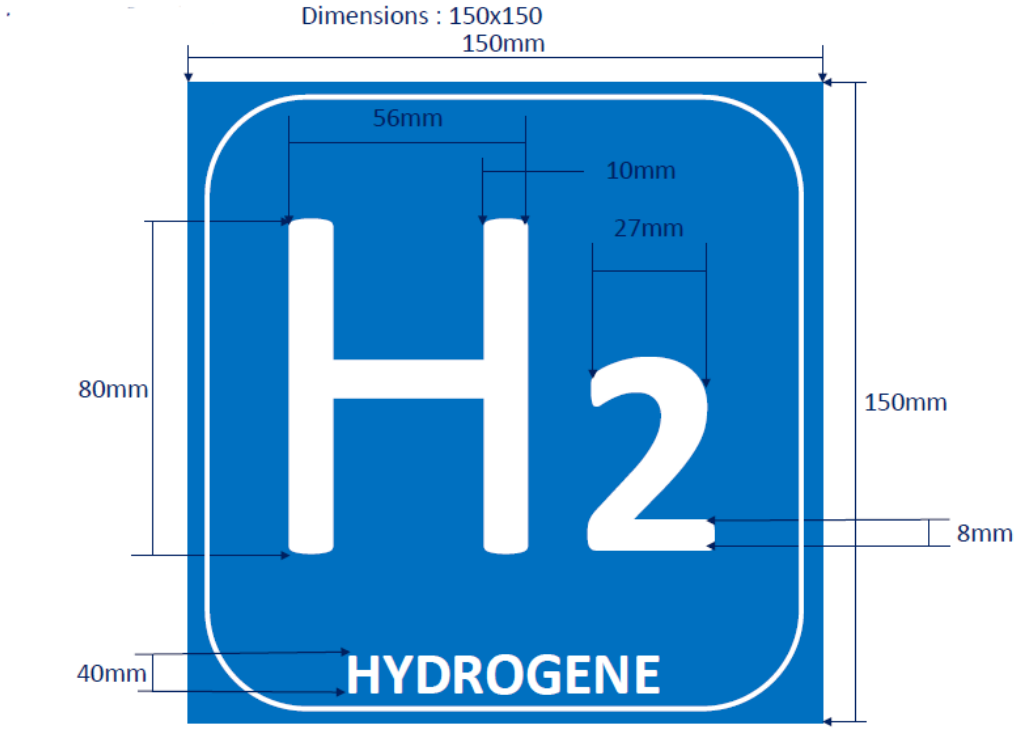

Police de caractère : Calibri

Dimensions : 150x150

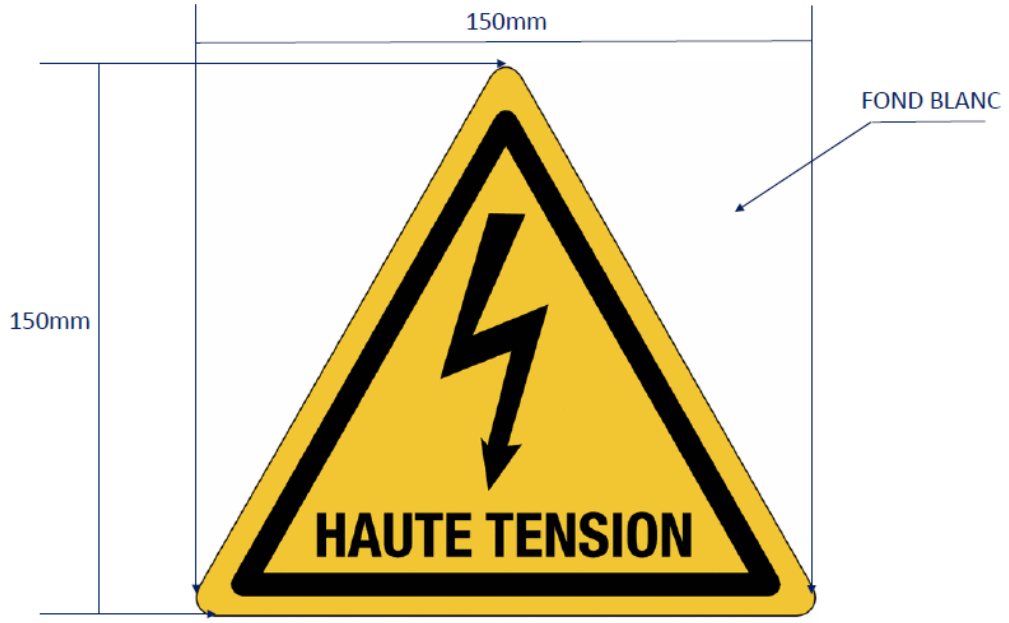

Un entourage blanc de 3mm serait envisageable. La dimension du triangle passerait à 147mm

52 ème RONDE de la GIRAGLIA

Championnat de France 2ème Division

1 ERE ETAPE
VENDREDI 27 MAI 2022

POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE
1ére SECTION - SECTEUR - BASTIA / BASTIA						
CH 0	Sortie de par fermé place St Nicolas	0	0	0		20H30
CH0A	Entrée Parc d' assistance Arinella	0,00	4,95	4,95	0H15	20H45
CH0B	Sortie parc d'assistance Arinella	0,00	0,00	0,00	0H15	21H00
CH1	Cardo Village	0,00	7,84	7,84	0H25	21H25
ES1	***CARDO - VILLE DI PIETRABUGNO***	***4,15***	***0,00***		***0H03***	***21H28***
CH2A	Entrée Parc fermé fin d'étape	0,00	4,11	8,26	0h15	21h43
		4,15	16,90	21,05		
1ERE ETAPE : ES : 4,15 Kms / LIAISON 16,90 : Kms TOTAL : 21,05 Kms						

52 ème RONDE de la GIRAGLIA

Championnat de France 2ème Division

2ème ETAPE
SAMEDI 28 MAI 2022

POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ère VOITURE
2ème SECTION - SECTEUR - BASTIA / MACINAGGIO / BASTIA						
CH 2B	Sortie Parc Fermé BASTIA					09H00
CH 2C	Entrée Parc Assistance MACINAGGIO		36,40	36,40	1H00	10H00
CH2D	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO				0H40	10H40
CH 2	MACINAGGIO 1		0,86	0,86	0H05	10H45
ES 2	***MACINAGGIO/ERSA 1***	***11,70***			***0H03***	***10H48***
CH 3	MORSIGLIA 1		6,93	18,63	0H 30	11H18
ES 3	***MORSIGLIA/CAGNANO 1***	***23,01***			***0H03***	***11H21***
CH 4A	Entrée Parc Regroupement		20,34	43,35	1H00	12H21
		34,71	**64,53**	**99,24**		
REGROUPEMENT : 01H30						
3ème SECTION - SECTEUR - BASTIA / MACINAGGIO / BASTIA						
CH 4B	Sortie Regroupement **ET**		0,00	0,00	1H 30	13H51
	Entrée Assistance Macinaggio				0	
CH 4C	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO		0,00	0,00	0H40	14H31
CH 4	MACINAGGIO 2		0,86	0,86	0H05	14H36
ES 4	***MACINAGGIO/ERSA 2***	***11,70***			***0H03***	***14H39***
CH 5	MORSIGLIA 2		6,93	18,63	0H30	15H09
ES 5	***MORSIGLIA/CAGNANO 2***	***23,01***			***0H03***	***15H12***
CH 6A	Entree parc fermé fin d'étape Bastia		20,34	43,35	1H30	16H42
		34,71	28,13	62,84		
1ERE ETAPE : ES 4,15 Kms / LIAISON 16,90 Kms TOTAL 21,05 Kms						
2EME ETAPE : ES : 69,42 kms / LIAISON : 129,10 kms / TOTAL : 198,52 kms						

52 ème RONDE de la GIRAGLIA

Championnat de France 2ème Division

ITINERAIRE

3EME ETAPE

DIMANCHE 29 MAI 2022

POSTES	ITINERAIRES	KM ES	KM LIAISON	KM TOTAL	TEMPS IMPARTI	1ère VOITUR
4eme SECTION - Secteur - BASTIA / MACINAGGIO/ BASTIA						
CH 6B	Sortie Parc Fermé Place St Nicolas		0			07H00
CH6C	Entrée Parc Assistance MACINAGGIO		36,40	36,40	00h55	7H55
CH 6D	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO		0,00	0,00	00h15	8H10
CH 6	**LURI :1**		**15,93**	**15,93**	**0H25**	**8H35**
ES 6	***PONT DE LURI 1 / CANARI 1***	***26,13***			***0H03***	***8H38***
CH 7	**PINU:1**		**15,17**	**41,30**	**0h55**	**9H33**
ES 7	***PINU 1 /COL NOTRE DAME DES GRACES 2***	***12,64***			***0H03***	***9H36***
CH 8A	ENTREE PARC REGROUPEMENT		13,49	26 ,13	0H30	10H06
		38,77	**80,99**	**119,76**		
REGROUPEMENT 01H00						
5ème SECTION - SECTEUR BASTIA / MACINAGGIO / BASTIA						
CH8B	Sortie regroupement MACINAGGIO			0		11H06
CH8B	Entree parc Assistance MACINAGGIO			0	00H00	11H06
CH8C	Sortie Parc Assistance MACINAGGIO			0	00H40	11H46
CH 8	**LURI 2**		**15,93**	**15,93**	**00H25**	**12H11**
ES 8	**PONT DE LURI 2 / CANARI 2**	**26,13**			**0H03**	**12H14**
CH 9	**PINU 2**		**17,00**	**43,13**	**0h55**	**13H09**
ES 9	**PINU 2 /COL NOTRE DAME DES GRACES 2**	**12,64**			**0H03**	**13H12**
CH10A	ENTREE PARC FERME FIN DU RALLYE		44,85	57,49	01H30	14H42
		38,77	77,78	116,55		
1ERE ETAPE : ES 4,15 Kms / LIAISON 16,90 Kms TOTAL 21,05 Kms						
2EME ETAPE : ES : 69,42 kms / LIAISON : 129,10 kms / TOTAL : 198,52 kms						
3EME ETAPE : ES : 77,54 kms / LIAISON : 158,77 kms / TOTAL : 236,31 kms						
TOTAL GENERAL : ES : 151,11 kms / LIAISON : 304,77kms / TOTAL : 455,88 kms						

ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41
Internet : www.asa-bastiaise.com - E-mail : asabastiaise@outlook.fr